



MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

NOTICE EXPLICATIVE

Des pré-inscriptions en accueils de loisirs, en mini-séjour et en séjours à l'Association ARPEJ-Rezé

ACCUEILS DE LOISIRS

Année de naissance	Accueil de loisirs
2016*	Port au Blé
2015	Ragon
2014	Chêne Gala
	Salengro
2013	Port au Blé
2012	Praud
2011	Chêne Gala
2010	Salengro
2009	Robinière
2008 à 2006	Club Junior**

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'Accueil de Loisirs que vous souhaitez :

- En pré-accueil (de 7h30 à 8h30),
- En accueil le matin uniquement (de 8h30 à 12h15)
- À la journée avec repas (de 8h30 à 18h30),
- En accueil l'après-midi uniquement (de 13h30 à 18h30),

Les enfants peuvent partir de l'accueil de loisirs dès 17h15.

* L'enfant doit avoir 3 ans révolus ou être scolarisé pour avoir accès aux accueils de loisirs.

** Le pré-accueil pour le Club Junior se fait à l'Accueil de Loisirs Praud.



Les personnes venant chercher les enfants doivent obligatoirement apposer leur signature sur la tablette de pointage.

Par le Portail Familles

- 1 - Se connecter avec l'adresse : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/> ou via le lien se trouvant sur le site internet de l'ARPEJ-Rezé.
- 2 - Renseigner votre identifiant (numéro de famille) et votre mot de passe.
- 3 - En bas de la page, dans la catégorie "Informations Enfants", cliquer sur le nom de l'enfant concerné.
- 4 - Le planning du mois s'affiche. Faire défiler le planning à l'aide des flèches jusqu'au mois concerné.
- 5 - Faire un clic droit sur chaque jour que vous souhaitez réserver puis cochez "demande de réservation" et renouvelez l'opération pour chaque activité demandée : matin, après-midi ou journée avec repas.

Par Formulaire papier

- 1 - La fiche de pré-inscription est disponible au siège de l'ARPEJ-Rezé et peut être téléchargée sur le site internet www.arpej-reze.asso.fr.
- 2 - Compléter le document et le transmettre au siège de l'ARPEJ-Rezé.



Si votre enfant peut être accueilli aux dates demandées, vous recevrez un mail de confirmation. Si les dates demandées ne sont pas disponibles, l'ARPEJ-Rezé prendra contact directement avec vous. La fiche sanitaire et / ou le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) doivent dater de moins d'un an. L'ARPEJ-Rezé prend en compte l'ordre d'arrivée des fiches de pré-inscriptions.

Procédure de pré-inscription

En cas d'absence

Vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant jusqu'au lundi précédant la semaine de vacances. En dehors de ce délai, seule une absence justifiée par un certificat médical transmis à l'ARPEJ-Rezé pourra faire l'objet d'une annulation de la facturation. En cas d'absence le jour même, vous devez obligatoirement nous en informer.

Durant tout l'été, l'association ARPEJ-Rezé propose des mini-séjours en bord de mer pour les enfants de 4 à 10 ans. La durée varie selon l'âge des enfants : 2 jours et 1 nuit pour les plus jeunes (4/5 ans) et 3 jours et 2 nuits pour les plus grands (6/10 ans).

Nous proposons des séjours se déroulant dans des lieux propices à la découverte de l'environnement et d'activités ludiques, mêlant plaisir et vivre ensemble pour des vacances à la semaine, à la quinzaine et pour tous.

Par Formulaire papier : Traitement de la demande

Procédure de pré-inscription

- 1 - Les fiches de pré-inscription sont disponibles à l'accueil de l'ARPEJ-Rezé et sur le site internet www.arpej-reze.asso.fr,
- 2 - Vos trois vœux souhaités sont recueillis,
- 3 - Vous recevrez par mail ou courrier, une réponse entre le 08 et 12 avril.



L'ARPEJ-Rezé ne prend pas en compte l'ordre d'arrivée des fiches de pré-inscriptions. Chaque séjour disposant d'un nombre de places limitées, l'ARPEJ-Rezé procédera le vendredi 29 mars, à un tirage au sort dont le nombre de demandes est supérieur au nombre de places.

Validation de réservation

L'envoi du dossier séjour à compléter, confirme la réservation de votre enfant sur un des séjours choisis.

Confirmation d'inscription

Vous recevrez une facture par mail ou par courrier. Cette facture sera à régler un mois avant le départ du séjour impérativement. Ce règlement peut s'effectuer par chèque, chèque vacances, espèces, carte bancaire (par l'intermédiaire du Portail familles). Il n'est pas possible de régler par prélèvement (même pour les familles inscrites à l'année sur nos structures).



Pour tout dossier séjour incomplet (informations et documents à joindre) ou arrivant après le 13 mai (cachet de la Poste faisant foi), la réservation sera annulée et la place attribuée à un autre enfant.

Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur la plaquette été de l'ARPEJ-Rezé et sur le site internet www.arpej-reze.asso.fr.

HORAIRE DU SIÈGE

Horaires d'ouvertures en période scolaire :

Lundi : 8h30 à 12h30 & 13h30 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 18h30

Judi : 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h30

& l'après-midi sur rdv de 13h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires : le mercredi : 9h - 12h & 13h30 - 17h30

Horaires d'ouvertures en période d'été :

Du 8 juillet au 30 août 2019

Lundi : 9h00 à 12h00

Mardi : 14h00 à 16h30

Mercredi : 9h00 à 12h00

Judi : 14h00 à 16h30

Vendredi : 9h00 à 12h00

Le jeudi 15 et le vendredi 16 Août : Le siège & les structures seront fermés au public.

